

---

# Le droit naturel, la pluralité des systèmes de droit et la justice dans le Minos

Julien Daigle\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Université Laval [Québec] – 2325, rue de l'Université Québec G1V 0A6, Canada

## Résumé

Par son interrogation initiale, "pour nous, qu'est-ce que la loi?", le Minos introduit une réflexion sémantique sur la loi, après laquelle Socrate défendra la nécessité d'un droit naturel. Il répond notamment à la remarque de son interlocuteur sur la multiplicité des systèmes de droit et leurs contradictions. Socrate conclura d'abord que le bon législateur est un homme politique ou un roi, puis qu'il est un homme bon ou un roi, pour finalement ne donner qu'un exemple de bon législateur : Minos, un roi. Socrate, par l'intervention du mythe de Minos, assimile la loi à la philosophie et le législateur au philosophe. La lecture du Minos permet d'éclairer notre propre rapport au droit naturel, dans la mesure où l'opposition entre droit positif et droit naturel a depuis quelques décennies été délaissée par les facultés de droit au profit d'un intérêt marqué pour les théories développées par les sciences sociales et économiques.

---

\*Intervenant